

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.6/10
24 octobre 2011

Réunion du Sous-comité du SREP
Washington, États-Unis
1^{er} novembre 2011

Point 10 de l'ordre du jour

LE SREP ET LES FINANCEMENTS BASES SUR LES RESULTATS

Projet de décision du Sous-comité du SREP

Le Sous-comité a examiné le document SREP/SC.6/10, intitulé *Le SREP et les financements basés sur les résultats*, et se réjouit de la conclusion selon laquelle il ne semble pas y avoir de conflit entre une démarche privilégiant les financements basés sur les résultats et le cadre de résultats actuel du SREP. Le Sous-comité prend note de la recommandation figurant dans ce document, selon laquelle il convient de réexaminer et de réviser le cadre de résultats afin de définir plus clairement les objectifs fondamentaux, les avantages connexes escomptés et les résultats des financements du SREP. Il demande à l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, de préparer une proposition de cadre de résultats simplifié qui incorpore des mécanismes de financement basés sur les résultats que le Sous-comité examinera à sa prochaine réunion.

I. CONTEXTE GENERAL

1. Lors de sa réunion de juin 2011, le Sous-comité du SREP a demandé à l'Unité administrative des FIC et au Comité des BMD « d'examiner le cadre de résultats du SREP et d'indiquer lors de la prochaine réunion comment certains indicateurs du cadre pourraient être liés aux mécanismes de financement basés sur les résultats ». Le présent document a été rédigé en réponse à cette demande.
2. Les mécanismes de financement basés sur les résultats incluent un éventail d'instruments ciblés sur la production et les résultats au microniveau (c'est-à-dire au niveau des programmes et des projets) et dont les pouvoirs publics et les organismes de développement peuvent se servir pour inciter le secteur privé, les groupes de la société civile et les organismes publics infranationaux à procéder à des déploiements, à créer ou développer des marchés ou à investir dans l'innovation. Les mécanismes de financement basés sur les résultats peuvent apporter un appui en termes de capitaux et de revenus et comprennent des instruments tels que les systèmes d'aide basée sur les résultats (ABR)¹, les mécanismes de garantie de marché² et l'attribution de prix pour récompenser l'innovation³.
3. Le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) comprend des dispositions sur l'utilisation d'instruments de financement fondés sur les résultats dans le cadre des modalités de financement convenues et le Sous-comité du SREP a manifesté un vif intérêt pour la promotion de démarches basées sur les résultats. Il convient toutefois de noter que les mécanismes de financement fondés sur les résultats ne sont pas une panacée : on dispose d'une expérience limitée dans le secteur de l'énergie et il est probable que ces mécanismes ne peuvent être appliqués qu'à certains types de programmes et projets, qui ne se prêteront pas tous à un financement par les BMD.

II. COMPATIBILITE DU CADRE DE RESULTATS DU SREP

4. Le Cadre de résultats du SREP approuvé par le Sous-comité du SREP à sa réunion de novembre 2010 repose sur un modèle logique à cinq niveaux intégré au Cadre de résultats des FIC. Le cadre de résultats découle du modèle logique et comprend à l'heure actuelle 21 indicateurs dont neuf sont appliqués au niveau des projets ou des programmes et peuvent être considérés comme mesurant des « résultats » :
 - a) Variation en pourcentage (%) du nombre de bénéficiaires du projet ayant accès à des services d'énergie renouvelable.

¹ GPOBA (2010). *Output-Based Aid: Lessons Learned and Best Practices*. Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.gpoba.org/gpoba/ebook>

² *Vivid Economics (2009). Advance Market Commitments for low-carbon development: an economic assessment*. Rapport pour le DFID. Peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.vivideconomics.com/uploads/reports/low-carbon-amcs/DFID_low_carbon_AMCs.pdf

³ *DEW Point (2011). Evidence Review – Environmental Innovation Pries for Development*. Rapport pour le DFID.

- b) Variation en pourcentage (%) du nombre de GWh provenant d'énergies renouvelables, par habitant.
- c) Nombre d'emplois (femmes et hommes) dans les services d'énergies renouvelables créés.
- d) Pourcentage (%) de réduction de tonnes (en millions) d'équivalent CO₂ et coût par tonne en dollars.
- e) Variations en pourcentage (%) du coût en dollars du GWh d'énergie renouvelable pour les bénéficiaires du projet reliés au réseau.
- f) Nombre et types de savoirs (publications, études, plateformes de partage des connaissances, aide-mémoires, cercles de professionnels, etc.) créés.
- g) Nombre de pays non associés au SREP qui reproduisent l'approche-projet du SREP (documents d'investissement citant des documents de projets pilotes du SREP, par exemple).
- h) Données d'observation attestant l'utilisation des savoirs.
- i) Effet de levier des financements du SREP : financements en dollars provenant d'autres sources (contributions ventilées par BMD, États, organismes multilatéraux et bilatéraux, organisations de la société civile, secteur privé).

5. Les programmes/projets assortis de financements basés sur les résultats décaissent les fonds directement en fonction des résultats obtenus par de tierces parties, mais les indicateurs utilisés pour déclencher les décaissements se situent au niveau de la « production » (plutôt qu'au niveau des « résultats »). Ainsi, les programmes financés en fonction des résultats peuvent inclure les indicateurs de décaissement suivants :

- a) Nombre d'installations achevées et/ou en service à la fin de chaque période considérée.
- b) Nombre de raccordements électriques à la fin de chaque période considérée.
- c) Nombre de ventes [lanternes solaires/systèmes photovoltaïques/picocentrales hydrauliques] réalisées.
- d) Tonnes de [briquettes] livrées (jusqu'à une limite déterminée).
- e) Unités d'énergie produites/livrées.
- f) Amélioration en pourcentage du niveau d'efficacité/de service.

6. En conséquence, les programmes et projets assortis de financements basés sur les résultats utiliseront probablement des indicateurs de résultats similaires à ceux des programmes/projets qui utilisent des instruments de financement conventionnels. Autrement dit, on ne perçoit pas d'obstacles à l'utilisation de mécanismes de financement basés sur les résultats dans le cadre de résultats actuel du SREP.

III. CHOIX DES INDICATEURS DE FINANCEMENT BASES SUR LES RESULTATS

7. Il est crucial de choisir des indicateurs de production faciles à comprendre et à évaluer. Bien que l'expérience dont on dispose aujourd'hui dans le secteur de l'énergie en dehors de l'ABR soit limitée, les programmes assortis de financements basés sur les résultats ont plus de chance de réussir lorsque les décaissements sont effectués en fonction d'un seul indicateur, même si des programmes peuvent inclure parfois diverses

mesures d'incitation qui ont pour effet d'introduire des indicateurs supplémentaires⁴. Il est toutefois possible d'intégrer des objectifs multiples en fixant des conditions de décaissement, par exemple en exigeant que les mini-réseaux utilisent exclusivement des sources d'énergie renouvelable ou que la fourniture d'électricité se fasse de façon continue et/ou atteigne un certain niveau de fiabilité. En conséquence, il est possible de rendre compte de la performance de façon indirecte à l'aide d'autres indicateurs au niveau des résultats (émissions de GES évitées/supprimées, par exemple) en utilisant un ensemble d'hypothèses découlant de l'indicateur de décaissement central.

8. S'agissant des programmes assortis de financements basés sur les résultats, le suivi de la performance effectué par référence à un ou plusieurs indicateurs établis se fait automatiquement puisqu'il est intégré aux décaissements. Ce processus diffère des mécanismes de financement immédiat, car, dans ce cas, le travail de suivi doit être ajouté à la stratégie de mise en œuvre du programme et le directeur du programme est moins incité à le réaliser. Il est alors possible de traiter les facteurs situés en dehors du champ d'action de l'indicateur de décaissement central grâce à une évaluation ex post, liée en toute probabilité à une étude de référence réalisée au début du programme. Cet exercice peut impliquer la prise en considération d'éléments tels que les créations d'emplois, l'augmentation du chiffre d'affaires du marché et l'amélioration de la viabilité des réserves locales de biomasse. Il est sans doute préférable de traiter les autres avantages connexes, tels que les gains de temps, l'amélioration de la santé et les effets bénéfiques sur l'éducation, en se reportant aux dernières données d'observation (concernant par exemple les avantages engendrés par l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes) dans la chaîne logique.

IV. CONCLUSIONS

9. Il ne semble pas y avoir de conflit entre une démarche privilégiant les financements basés sur les résultats et le cadre de résultats actuel du SREP. Les instruments de financement basés sur les résultats sont tout à fait compatibles avec les objectifs du SREP. Cela peut être particulièrement vrai en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes grâce à la création de nouveaux marchés, au développement des marchés existants et à la fourniture de services par le secteur privé. S'agissant de l'accès à l'énergie, il peut être préférable de considérer la priorité accordée par le SREP à l'énergie renouvelable comme une condition de l'aide financière dans le cadre des mécanismes de financement basés sur les résultats plutôt que comme un objectif explicite.

10. Aucun des indicateurs possibles de décaissement (ou de production) des financements basés sur les résultats mentionnés ci-dessus ne correspond littéralement aux indicateurs de programmes/projets du SREP. Ceci met en lumière le fait que les indicateurs actuels du SREP sont établis au niveau des résultats et seraient mesurés par le

⁴ Par exemple, un mécanisme de financement basé sur les résultats portant sur de mini-réseaux pourrait offrir une incitation pour chaque raccordement électrique et une autre pour chaque unité d'électricité (kWh) produite.

biais d'une évaluation ex post. Par ailleurs, la portée des indicateurs actuels est très vaste, car ceux-ci ont pour vocation d'évaluer un large éventail d'objectifs.

11. L'existence de 21 indicateurs sur cinq niveaux pose la question de savoir si le cadre de résultats actuel est bien proportionné et structuré. Actuellement, le SREP semble compter un grand nombre d'objectifs à différents niveaux : le recours accru aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes, le renforcement de la sécurité énergétique et de la fiabilité de la fourniture d'énergie, les avantages économiques et les emplois créés par un secteur des énergies renouvelables en plein essor, la diminution du coût de l'énergie renouvelable et l'amélioration de la santé respiratoire. Ceci ne semble pas correspondre aux orientations standards du cadre logique, qui mettent accent sur l'existence d'un modèle logique clair. En outre, il peut être difficile d'appliquer un grand nombre d'indicateurs proposés faute de données de référence et en raison du manque d'incitation à rendre compte régulièrement.

12. Tandis que débute la programmation des opérations au titre du SREP, il peut être opportun de revoir le cadre de résultat et de mieux définir les objectifs fondamentaux (l'« impact désiré »), ainsi que les avantages connexes découlant de la réalisation de ces objectifs, puis les résultats qu'il faudrait obtenir pour y parvenir. Cette démarche pourrait conduire à une meilleure définition et un meilleur ciblage des indicateurs au microniveau (impact/résultats) et introduirait un surcroît de souplesse permettant aux programmes et aux projets d'utiliser seulement un ou deux indicateurs au microniveau (production).

13. Un tel exercice permettrait aussi d'intégrer les mécanismes d'aide basés sur les résultats dans le SREP, ce qui, comme dans le cas des financements basés sur les résultats, exigerait le recours à seulement quelques indicateurs au niveau de l'impact, tels que la réduction du taux d'extrême pauvreté énergétique⁵, l'accroissement de la production d'énergie renouvelable et/ou le volume d'émissions évitées/réduites et l'amélioration de fiabilité de la fourniture d'électricité.

⁵ Plusieurs organisations étudient comment mesurer la pauvreté énergétique et en rendre compte au niveau national.